

## 6. PEN 3 – Expédition des animaux

Les procédures du programme VBP sont élaborées pour vous aider à expédier des bovins sans résidus de médicament ou sans aiguille brisée.

Assurez-vous que les membres du personnel et de la famille ou les bénévoles qui aident lors de l'expédition des bovins connaissent les procédures et savent quels registres ils doivent vérifier avant d'expédier les animaux.

- La vérification de tous les registres concernant les délais d'attente et les aiguilles brisées doit être faite avant l'expédition des animaux pour l'abattage.
- Après ces vérifications, la personne doit inscrire dans le *Registre d'expédition des animaux* (voir la section Registres) la date de la vérification et apposer sa signature ou ses initiales.
- Si les animaux ne sont pas expédiés ou vendus directement à l'abattoir et que le délai d'attente n'est pas terminé, informez le nouveau propriétaire des produits utilisés et des délais d'attente de ces animaux.
- N'oubliez pas que les animaux qui ne sont pas destinés à l'abattage peuvent être abattus d'urgence suite à une fracture durant le transport ou le déchargement.
- Si des animaux ont des aiguilles brisées dans un muscle ou dans la peau, informez le prochain propriétaire et identifiez l'animal. Vous pouvez également euthanasier l'animal ou l'abattre pour la consommation personnelle.
- Vérifiez les camions et les remorques utilisés pour transporter des animaux avant le chargement pour éviter la contamination possible par des produits chimiques, le cas échéant.

Si un problème survient :

- Si les animaux sont expédiés avant la fin du délai d'attente, informez le prochain propriétaire ou l'abattoir et inscrivez cette information au *Registre d'expédition des animaux* (voir la section Registres).
- Lors du chargement, si vous découvrez que le délai d'attente n'est pas terminé, retenez les animaux jusqu'à ce que le délai d'attente soit terminé.
- Réviser les registres pertinents et les procédures d'expédition pour vous assurer que les erreurs ne se répètent pas.
- Gardez au dossier les copies des avis reçus de l'abattoir concernant tous les animaux ayant des résidus de médicaments.